



FORUM : ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

QUESTION : Quels enjeux pour la propriété intellectuelle avec le déploiement de l'intelligence artificielle?

SOU MIS PAR : UKRAINE

*Considérant* l'impact croissant de l'intelligence artificielle dans la santé, notamment pour l'amélioration de l'accès aux soins, et la gestion des données médicales,

*Reconnaissant* les risques éthiques, techniques et sociaux liés à l'utilisation de l'IA,

*Se référant* aux principes énoncés dans la "Déclaration sur l'éthique de l'intelligence artificielle en santé" adoptée par l'OMS le 28 juin 2021,

*Soulignant* l'importance de garantir la sécurité et l'équité dans le développement et l'utilisation de l'IA,

*Rappelant* les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en particulier l'objectif 3 visant à "permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge",

1. *Souligne* l'importance de placer l'éthique et les droits humains au cœur de la conception, du déploiement et de l'utilisation de l'IA dans le domaine de la santé;
2. *Appelle* à la protection de l'autonomie humaine dans les systèmes de soins de santé, en garantissant que les individus restent maîtres des décisions médicales et que la vie privée et la confidentialité soient préservées;
3. *Encourage* la mise en place de cadres juridiques appropriés pour la protection des

données et le consentement éclairé des patients dans l'utilisation des systèmes d'IA;

4. *Recommande* l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui tiennent compte des défis posés par l'IA dans le secteur de la santé, en s'inspirant de l'expérience ukrainienne en cours comme le renforcement de l'écosystème d'innovation et la mise en place d'une stratégie de développement de l'innovation numérique;
5. *Propose* la création d'un groupe de travail international pour examiner les implications de l'IA sur les droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la santé comme les brevets pour les inventions pharmaceutiques, les marques de commerce pour les produits médicaux, et les indications géographiques pour certains produits liés à la santé en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement tel que l'accès aux soins de santé, à l'éducation et la formation et la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique;
6. *Demande* que soit évaluée l'impact de l'IA sur les systèmes d'innovation en santé, en particulier dans les contextes de reconstruction post-conflit;
7. *Encourage* le partage des meilleures pratiques en matière de gestion de la propriété intellectuelle liée à l'IA dans le domaine de la santé, notamment par le biais des centres d'appui à la technologie et à l'innovation;
8. *S'engage* à soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'IA en Ukraine et au niveau mondial, afin de renoncer aux capacités des systèmes de santé tout en respectant les normes éthiques les plus strictes;
9. *Reste ouverte* à toute proposition constructive et encourage la poursuite du dialogue afin d'améliorer et d'affiner les mesures énoncées dans cette résolution.